



Arles, mardi 3 août 2021

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/04591

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Avarie d'engin flottant (avarie bateau plaisance rive gauche)**Réduire la vitesse (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 03/08/2021 à 12:00 - avec pour périodicité :**Permanent**

- o Canal du Rhône à Sète
au pk 56 (en rive gauche) - Rive gauche

Une obligation de serrer la rive droite (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 03/08/2021 à 12:00 - avec pour périodicité :**Permanent**

- o Canal du Rhône à Sète
au pk 56 (en rive gauche) - Rive gauche

Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 03/08/2021 à 12:00 - avec pour périodicité :**Permanent**

- o Canal du Rhône à Sète
au pk 56 (en rive gauche) - Rive gauche

Commentaire :

Bateau de plaisance de 12 mètres ayant subi une avarie. Le bateau a été placé en rive gauche au niveau du PK 56 et est en cours de renflouement par le SDIS. Un barrage flottant a été mis en place.

Service(s) à contacter :

UTI CRS (nom provisoire), 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES
Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Signé

Philippe SCHNEIDER